Cap Access
Association loi 1901, Orléans
Fiche de la bibliothèque

Pass'Sport 2026-2027 et autres aides à la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Fiche mise à jour le	2 novembre 2026
PDF généré le	2 novembre 2026
Diffusion	Fiche en accès libre

En bref

Le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2026-2027. C'est une aide de l'État de 50 euros, déduite par le club au moment de l'inscription. Les jeunes en situation de handicap qui reçoivent certaines allocations peuvent en bénéficier. Le Pass'Sport peut servir pour une inscription faite entre le 1er septembre et le 31 décembre 2026.

Qui peut en bénéficier ?

- Les jeunes de 6 à 19 ans qui bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).
- Les jeunes de 16 à 30 ans qui bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Les jeunes de 6 à 17 ans dont le quotient familial calculé par la Caf ou la Mutualité sociale agricole (MSA) est inférieur ou égal à 699 euros.
- Les étudiantes et étudiants boursiers de moins de 28 ans, selon les conditions de la page officielle.

Ces conditions viennent de la page Service Public sur le pass Sport 2026-2027, publiée le 2 septembre 2026.

Comment l'utiliser ?

1. Vérifiez votre éligibilité sur le portail officiel du pass Sport.
2. Recevez votre code par courriel à partir de la mi-septembre 2026. Il est envoyé à l'adresse connue de la Caf, de la MSA ou du Crous. Chaque jeune reçoit son propre code.
3. Donnez ce code au club lors de l'inscription. Le club déduit l'aide du prix.
4. Si l'inscription coûte moins de 50 euros, le club s'engage à faire profiter le jeune de la différence, par exemple en équipement.

Quelles structures l'acceptent ?

- Les clubs affiliés à une fédération sportive agréée, sauf les fédérations scolaires.
- Les associations agréées « jeunesse et éducation populaire » ou « sport ».
- Des structures de loisirs sportifs marchands, comme une salle d'escalade ou de fitness.

Une carte interactive du ministère chargé des sports recense ces structures. Un club absent de la carte peut tout de même accepter le Pass'Sport : posez-lui la question.

Une aide complémentaire de la Caf

Au premier trimestre 2027, les allocataires de 6 à 17 ans qui ont activé leur Pass'Sport à la rentrée 2026 pourront recevoir une aide pour l'équipement sportif. Le montant n'est pas précisé sur les pages officielles consultées. Renseignez-vous auprès de votre Caf.

Pour les clubs

Le club se fait rembourser l'aide par l'intermédiaire du Compte Asso, selon le communiqué du ministère chargé des sports sur le pass Sport 2026.

D'autres aides possibles

- Mon Parcours Handicap propose des pages sur le financement de l'adhésion, du matériel adapté, des aides humaines et des déplacements. Voir la page « Où faire du sport ? » de Mon Parcours Handicap.
- La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) peut renseigner sur les aides liées à la compensation du handicap.
- La mairie, le département et les comités sportifs départementaux proposent parfois leurs propres aides.

Cap Access, 6, rue Saint-Étienne, 45000 Orléans
06 72 27 57 85, contact@capaccess.fr, www.capaccess.fr

Limites

Le Pass’Sport change souvent d’une saison à l’autre : âges, montant, dates. Vérifiez toujours la page officielle avant de communiquer. Cette fiche ne donne pas de montant pour les autres aides, car ils dépendent de chaque organisme. Cap Access n’instruit aucune demande d’aide. Pour une question sur l’accueil d’un club, écrivez à contact@capaccess.fr.

Nature : Repère, avec une référence réglementaire.

Public : familles, jeunes, clubs, éducatrices et éducateurs, professionnels de l’accompagnement.

Textes de référence : Service Public, le pass Sport est étendu pour la saison 2026-2027 ; sports.gouv.fr, le dispositif pass Sport de retour pour la rentrée 2026 ; Mon Parcours Handicap, où faire du sport ; pages consultées le 28 octobre 2026.

Version et droits

Version en ligne : https://capaccess.fr/ressources/passsport-2026-2027-et-autres-aides-a-la-pratique-sportive-des-personnes-en-situation-de-handicap/. La version en ligne fait foi.

Contact : Cap Access, 6, rue Saint-Étienne, 45000 Orléans, 06 72 27 57 85, contact@capaccess.fr, www.capaccess.fr

© Cap Access 2026. Diffusion libre, sans modification, en citant Cap Access et la date.